

# Info Lisle

Juillet 2023 # N°83



[www.ville-lisle-sur-tarn.fr](http://www.ville-lisle-sur-tarn.fr)



Ville de Lisle-sur-Tarn

Journal municipal  
de la ville de Lisle-sur-Tarn

**P.4**  
Budget



**P.8**  
CCAS



**P.18**  
Un devoir de mémoire







# Sommaire

Zoom .....	p.3
Budget .....	p.4
Travaux .....	p.6
À la une .....	p.7
Du côté du CCAS .....	p.8
Culture .....	p.11
Développement durable .....	p.14
Économie locale .....	p.16
Actualité .....	p.17
Un devoir de mémoire .....	p.18
Hommages .....	p.20
Incivilités .....	p.22
Sport .....	p.22
Festivités .....	p.24



INFOS Lisle N°83

Le magazine de la commune de Lisle-sur-Tarn  
 Création / conception / Mise en page/Photogravure :  
 Ombre&Lumière Communication - Lavaur.  
 Impression : Art et Caractère - Lavaur.  
 Tirage : 3 000 ex.  
 Crédits photographiques :  
 Mairie de Lisle-sur-Tarn.  
 Tél. : 05 63 33 35 18  
 Fax : 05 63 33 36 18  
 21 Place Paul Saissac - 81310 Lisle-sur-Tarn

## Édito

Depuis le début de ce mandat ce ne sont que successions de crises, la dernière est celle du pouvoir d'achat et l'inflation que nous subissons collectivement.

Les populations de tous âges se trouvent fragilisées, avec l'ensemble du groupe majoritaire nous faisons en sorte d'atténuer les impacts.

La ville continue à se moderniser sans augmentation des taux de la fiscalité communale, la santé financière de la commune a été restaurée (2014 lors de notre prise de mandat, zone d'alerte, insolvabilité et mise sous tutelle imminente), mais tout ceci c'est le passé.

Au moment où j'écris cet édito la ville est prise dans la tourmente du débat sur l'installation sur la zone Garrigue Longue à Montans d'une usine d'enrobage à chaud. Je me félicite de la constitution d'une association de riverains, j'é mets le vœu que celle-ci soit objective et protège réellement l'environnement du projet.

La passion a occupé l'espace, je peux vous assurer que la majorité des élus votent avec responsabilité. D'ailleurs la seconde délibération du conseil communautaire du 24 mai 2023 concernant un réglage administratif du dossier a été voté à l'unanimité, sans débat, ce qui reflète un retrait des rares élus qui avaient participé à l'opposition, notamment sur les réseaux sociaux.

Avec lucidité et objectivité je souhaite amener des éléments au débat sans aucune passion.

La communauté d'agglomération qui porte le projet n'a pas jugé utile d'organiser une réunion publique, je le regrette sincèrement, ce qui amène le sujet en réunion de quartier, ces réunions qui sont devenues le seul espace pour informer la population. Oui la centrale de Montredon Labessonnié est polluante et frappée d'une mise en demeure de la DREAL de se mettre en conformité.

Oui celle de Gragnague est non conforme, mobile et démontable.

La centrale à bitume de Montans, portée par l'agglomération est classée ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) et son concept est enrichi de 10 mesures supplémentaires.

Pourquoi sur ce site ? D'abord il s'agit d'une zone d'activité, placée près de l'autoroute. Cette installation n'entraînera pas de trafic supplémentaire à Lisle-sur-Tarn, bien au contraire, aucun camion nécessaire à l'activité ne circulera sur la D10 et D14 (arrêté à l'appui). Lisle-sur-Tarn sera dorénavant traversée par un trafic poids lourds uniquement réservé à la desserte locale, et non plus à l'économie locale comme c'était le cas précédemment. Le Président du Département et moi-même avons sollicité le Préfet du Tarn sur ce sujet pour que la signalétique adéquate soit installée en sortie d'autoroute. Enfin, cette zone est alimentée par une conduite de gaz nécessaire pour le fonctionnement de cette centrale, qui, comme a pu le rappeler le représentant de la DREAL lors de la réunion de quartier du centre-ville, n'est à aucun moment une usine pétrochimique comme certains le laissent encore penser.

J'appelle de tous mes vœux les militants écologistes à faire preuve de modération. Aujourd'hui la peur est instillée, alors que nous devrions collectivement accompagner le changement de pratiques, pointer du doigt les dysfonctionnements de notre système, les dénoncer, et accompagner la transformation de nos entreprises vers un modèle vertueux.

Qui demain ne voudra pas sa route goudronnée ?

Certains jouent avec la crainte, jouent avec la possibilité de nouveaux process qui n'ont pas fait leur preuve, jouent avec des comparaisons qui ne peuvent pas être faites. Je peux vous assurer de ma vigilance, de mon implication et de ma participation à la commission de suivi pour garantir la santé et le cadre de vie de nos habitants.

Avec l'ensemble de mes collègues nous vous souhaitons un bel été, et je remercie le personnel municipal qui est à l'œuvre pour votre confort à tous.

**Maryline Lherm**

**Maire de Lisle-sur-Tarn**

**Vice-Présidente en charge de l'agriculture au département du Tarn**

# zoom

## LE PÔLE CULTUREL DÉNOMMÉ ESPACE RAYMOND LAFAGE INAUGURÉ

L'Espace Raymond LAFAGE s'ouvre au public.

Ce 1<sup>er</sup> juillet 2023, en présence de Monsieur François-Xavier LAUCH Préfet du Tarn et de nombreuses personnalités et invités, a été inauguré l'Espace Raymond Lafage.

C'est l'aboutissement d'un projet structurant pour la ville en faveur des activités culturelles et de l'accueil des publics. Il doit faire naître et entretenir le sentiment d'un patrimoine commun.

### AU CŒUR DE LA VILLE

La conception de ce projet donne un cadre stratégique de dynamisation de l'activité culturelle, économique et touristique pour la ville de Lisle sur Tarn.

### AU SERVICE DE TOUS

Ce projet architectural est issu du programme électoral présenté par madame le Maire. Il a permis de corriger le défaut majeur d'accessibilité dont souffraient le musée ainsi que l'ancienne salle de réunion, désormais dénommée L'AGORA, au premier étage de l'immeuble place Paul Saissac. Cela conforte la volonté de l'équipe majoritaire de progresser dans le respect des dispositions de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Le principe de la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) paraissait essentiel au maintien, au renforcement, du lien social et au processus normal d'inclusion.

Au sein de ce nouvel espace, sont rassemblés: le musée Raymond LAFAGE, la médiathèque Pierre VIGUIER, l'office de tourisme de la Toscane Occitane et L'AGORA.

### ICI ET POUR TOUT UN TERRITOIRE

Le regroupement de ces services sera en faveur de la création de synergies entre les acteurs culturels que sont le musée et la médiathèque, et renforcera celles avec les acteurs du tourisme via le bureau d'information touristique. La proximité immédiate de L'AGORA autorisera un meilleur accueil des séances publiques, conférences, conventions ou encore activités de médiation culturelle.

Ce projet a pour vocation de faire progresser l'attractivité de la ville et du territoire communautaire, de dynamiser le centre-ville, de répondre aux exigences et dispositions du label « Petites Cités de Caractère », également, de par l'ampleur des travaux réalisés, de faire progresser les



normes environnementales, de corriger la pollution visuelle que représentait la toiture « usine » amiantée de l'ancienne salle de réunion pour donner une continuité architecturale aux toits de la place centrale.

## *La culture n'est pas un luxe, mais une ardente nécessité*

Le musée Raymond Lafage prend une part essentielle pour combiner au sein de ce nouvel espace, usages culturels, usages sociaux, usages touristiques propices au renforcement du lien social et culturel.

Aujourd'hui, il est établi qu'un musée ne peut plus se contenter de gérer l'existant.

Il doit s'interroger sur sa vocation, l'évolution de ses collections et de ses publics, son rôle dans la cité, sa place sur la scène locale et territoriale. Ce fut un travail intense mené par l'équipe du musée, des élus, des techniciens de la ville et ceux des services culturels du département ou de la région, sans omettre l'accompagnement de la part des membres du comité scientifique créé pour l'occasion.

Il en résulte la définition des grandes orientations et stratégies en faveur :

- des collections : conservation, restauration, acquisition, gestion, étude, recherche.
- des publics : connaissance des publics, accueil, activités culturelles et pédagogiques, muséographie revisitée.

Il était important de proposer une offre globale organisée et parlante, qui donne du sens aux collections par un récit cohérent, argumenté et déroulé, fondement de l'action du musée Raymond Lafage, pour donner une nouvelle tonalité à transmettre de façon stable (exposition permanente) ou par des temps ponctuels avec des expositions temporaires ou des événements.

N'hésitez pas à rejoindre ce nouvel espace pour apprécier l'offre culturelle et touristique où la qualité de l'accueil par les professionnels se mêle à celle de l'architecture revisitée des lieux.

Un grand merci à nos partenaires qui ont mis beaucoup d'énergie et accompagné financièrement ce projet pour que l'Espace Raymond Lafage soit une réalisation mémorable.

# Budget

## LA TAXE FONCIÈRE\*

\* Référence ADM81 - impot.gouv.fr



“  
**C'est toujours ce même calcul en vigueur pour les constructions nouvelles**  
”

La taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties est un impôt local qui est redevable par les propriétaires. Regardons plus en détail la taxe foncière bâtie : Celle-ci dépend de la valeur locative cadastrale du bien à laquelle sont appliqués des taux votés chaque année par les collectivités locales.

### CALCUL DE LA VALEUR LOCATIVE CADASTRALE

Le calcul de la valeur locative cadastrale est pris en charge par la Direction Générale des Finances Publiques. Elle dépend de votre bien, la surface au sol de ses pièces et de ses éléments secondaires, qu'ils soient ou non en communication directe avec la construction principale (garage, cellier, sous-sol, piscine...).

La surface brute de ces éléments est pondérée en fonction de leur valeur d'usage et de leur importance.

Un correctif d'ensemble est ensuite appliqué à la surface pondérée par :

- Un coefficient d'entretien (état de l'aspect extérieur) de 0,80 à 1,20
- Un coefficient de situation (cadre, environnement) de - 0,10 à + 0,10.

Les éléments de confort du bien vont se traduire par l'ajout de m<sup>2</sup> supplémentaires à la surface pondérée :

- Eau courante : + 4 m<sup>2</sup>
- Douche : + 4 m<sup>2</sup>
- Gaz : + 2 m<sup>2</sup>
- Raccord égout : + 3 m<sup>2</sup>
- Électricité : + 2 m<sup>2</sup>
- WC : + 3 m<sup>2</sup>
- Lavabo : + 3 m<sup>2</sup>
- Chauffage : + 2 m<sup>2</sup>/pièce
- Baignoire : + 5 m<sup>2</sup>

On obtient ainsi la **surface pondérée** nette qui sera la base de calcul.

Elle est multipliée par un **tarif local au m<sup>2</sup> fixé en 1970**, attribué selon la catégorie du bien concerné. Ces catégories au nombre de **8** déterminent l'état du bien, la qualité de sa construction et de ses équipements ; de la **catégorie 1 à haut standing à la catégorie 8 bien délabré**.

La grande majorité des biens de la commune se trouve en **catégorie 5, 6, 7**.

Ce dernier calcul donne la **valeur locative cadastrale de 1970, revalorisée en 1978 et appliquée en 1980, puis réévaluée tous les ans par un coefficient correspondant au niveau de l'inflation**.

### ÉVOLUTION DU PRODUIT FISCAL COMMUNAL

**LE TAUX FONCIER A TOUJOURS ÉTÉ AUGMENTÉ JUSQU'EN 2012 ET DEPUIS NOTRE PREMIER MANDAT EN 2014 JUSQU'EN 2023 NOUS N'AVONS JAMAIS AUGMENTÉ CE TAUX, LE BAISSANT MÊME À DIFFÉRENTES REPRISES.**

#### BASE 2 900 € D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE\*\*

	2009	2013	2017	2023
Taux TH	14,26 %	14,61 %	13,50 %	0,00 %
Taux TFB	28,51 %	29,23 %	28,70 %	38,82 %
TH	413,54 €	423,69 €	391,50 €	- €
TFB	413,40 €	423,84 €	416,15 €	562,89 €
IMPÔT PAYÉ A LA COMMUNE	826,94 €	847,53 €	807,65 €	562,89 €

En 2021, la suppression de la taxe d'habitation et la fiscalisation initiée par la Communauté d'agglomération, contre laquelle les élus de Lisle-sur-Tarn se sont opposés, a redessiné le paysage de nos feuilles d'impôts.

Le produit fiscal perçu par la commune a diminué de façon extrêmement substantielle. Pourtant la taxe foncière est un élément essentiel au fonctionnement et à l'investissement : voir nos réalisations sur Infos Lisle n°80 auxquelles

s'ajoutent et s'ajouteront :

- la fin du centre culturel Espace Raymond LAFAGE
- la scénographie du musée
- la réalisation du pôle multimodal
- la réfection de la piscine commencée en début d'année
- la rénovation place de Larresse
- la réhabilitation de la salle Pierre Salvat
- la réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

\*\* La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux meublés non affectés à l'habitation principale est maintenue.



# EXEMPLE DE CALCUL DE VALEUR LOCATIVE CADASTRALE



- Maison gamme moyenne classée en catégorie 6, bien entretenue
- Surface réelle de 96 m<sup>2</sup> (hors garage)
- Garage attenant de 20 m<sup>2</sup>
- Eau, électricité, WC, baignoire, 2 lavabos, chauffage 6 pièces
- Tout à l'égout
- Situation générale et particulière ordinaire

**Surface pondérée avec correctif d'importance :**  
 1<sup>re</sup> tranche les 20 premiers m<sup>2</sup> avec correctif de 1,45 :  $20 \times 1,45 = 29 \text{ m}^2$   
 2<sup>e</sup> tranche les 76 m<sup>2</sup> restants avec correctif de 0,9 :  $76 \times 0,90 = 68,4 \text{ m}^2$

**Surface pondérée des dépendances :**  
 garage de 22 m<sup>2</sup> avec correctif de 0,6 :  $22 \times 0,6 = 13,2 \text{ m}^2$

**Surface totale :** **110,6 m<sup>2</sup>**

Correctif d'ensemble :  
 entretien bon 1,20  
 situation générale 0,00  
 situation particulière 0,00

**Surface pondérée de la maison :**  $1,20 \times 110,6 = 132,7 \text{ m}^2$

Équivalences superficielles :  
 eau + électricité + WC + baignoire + 2 lavabos :  $4+2+3+5+6$   
 tout à l'égout + chauffage 6 pièces X 2 m<sup>2</sup> :  $3+12$

**Total :** **35 m<sup>2</sup>**

**Surface pondérée nette :** **167,7 m<sup>2</sup>**

**Valeur locative 1970 de la maison**  
**catégorie 6 = 3,35 €/ m<sup>2</sup>**  $3,35 \times 167,7 = 561,79 \text{ €}$

**Coefficient actualisation pour le Tarn**  $1,54 \times 561,79 = 865,16 \text{ €}$

**Coefficient actualisation national cumulé 2022**  $3,352 \times 865,16 = 2900,03 \text{ €}$

**VALEUR LOCATIVE 2022 : 2 900 €**

Taxe foncière 2022	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2021	38,82 %	%	25,60%	0,196%	10,20%	%	
Taux 2022	38,82 %	%	25,60%	0,195%	10,80%	%	
Adresse							
Base	1 450		1 450	1 450	1 450		
Cotisation	563		371	3	157		1 094
Cotisation lissée	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>		

La Base inscrite sur la taxe foncière est égale à la moitié de la valeur locative cadastrale, celle-ci bénéficiant d'un abattement de 50 % comme l'exemple ci-dessus :  
**2 900 € / 2 = 1 450 €**

Cette base va servir au calcul de la taxe foncière des communes, intercommunalités, taxes spéciales, taxes ordures ménagères, en appliquant les taux votés.

- 1** Base 1 450 x 38,82 % = 563 € (taux voté par le conseil municipal)
- 2** Base 1 450 x 25,60 % = 371 € (taux voté par l'agglomération CAGG)
- 3** Base 1 450 x 0,195 % = 3 € (taux voté par Etablissement Public Foncier)
- 4** Base 1 450 x 10,80 % = 157 € (taux voté par l'agglomération CAGG)



# Travaux

## ALÉAS SUR LA PISCINE

**L**e chantier de réhabilitation du bassin extérieur et des installations techniques de la piscine avance.

La refonte totale des espaces extérieurs est en cours, pour offrir à terme aux Lislois un équipement ludique et familial qui devrait faire la joie des petits et des grands.

Ce projet est soutenu par l'État, la Région et le Conseil Départemental, pour un montant global des travaux avoisinant 1 650 000 € TTC.



Malgré les efforts soutenus des entreprises titulaires, différents aléas sont venus perturber le chantier, faisant prendre un retard non rattrapable n'ayant malheureusement pas permis d'envisager une ouverture pour cet été. Les caractéristiques du sol et des contraintes administratives sont venues perturber la dynamique, et la réception ne pourra être faite qu'après la période estivale.

Le manque sera cruel, à n'en pas douter, mais nous sommes persuadés que le résultat sera à la hauteur de l'attente.



## LES DÉGÂTS DE LA SÉCHERESSE SUR LE PATRIMOINE ARBORÉ.

**T**riste constat. Le manque d'eau et la période caniculaire de 2022 ont eu raison de certains végétaux. Jeunes sujets ou plus âgés, pour l'heure, en ville, les Services Techniques ont recensé 18 arbres qui n'ont pas résisté à la sécheresse. Les abords de l'aire de jeu et du lac ainsi que le cimetière sont touchés. Les Services Techniques interviendront pour garantir la sécurité des usagers dans ces lieux fréquentés. Il faudra un peu de patience pour assurer la replantation qui doit se faire en période propice, avec des essences aussi adaptées que possible en termes d'adaptation climatique et résistance à la sécheresse.



## L'AIRE DE CAMPING CARS

**P**ar manque de confort et de place, l'aire de camping-cars générerait une image non positive de l'espace et de la ville. Dans la continuité des travaux engagés l'an dernier sur la borne de distribution d'eau, des travaux ont porté sur un agrandissement des emplacements d'environ 800 m<sup>2</sup> soit 10 places supplémentaires, l'élargissement du pont d'accès à l'entrée et autres petits travaux. Ces travaux furent réalisés en régie, la signalétique a été également revue.

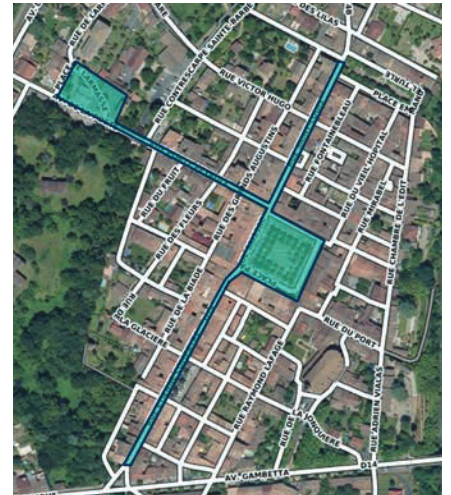


## INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

La commune souhaite redynamiser son centre-ville et favoriser sa diversité commerciale. Cet objectif s'inscrit dans la dynamique du programme Petites Villes de Demain, et se traduit notamment par l'instauration « périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat » par délibération en date du 15 mars 2023. Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, cette disposition a fait l'objet d'un rapport présentant les enjeux du commerce et de l'artisanat sur la commune et a reçu des avis favorables de la chambre de commerce et d'industrie et de la chambre des métiers et de l'artisanat.

Au sein de ce périmètre, un droit de préemption de la commune sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce ou les baux commerciaux ainsi que sur les terrains portants ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés est instauré. **Tout vendeur de fonds de commerce devra faire une déclaration préalable à la mairie.** La commune dispose alors de deux mois pour préempter et se porter acquéreuse du fonds de commerce, son silence valant acceptation de la cession. En cas de préemption, la commune a 2 ans pour identifier un repreneur et lui céder le fonds préempté. Cette rétrocession doit être destinée à préserver la diversité de l'activité commerciale et artisanale.

Le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat défini par délibération du 15 mars 2023.



## EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LUTTE ORGANISÉE CONTRE LES TERMITES



Périmètre 2009  
Périmètre 2023

De nombreuses maisons de Lisle sur Tarn, notamment dans le centre ancien, sont sujettes à la présence de termites. Cet insecte

xylophage attaque les charpentes et autres éléments en bois et peut à terme affecter durablement la solidité des édifices, voire conduire à l'effondrement du bâtiment. Une action coordonnée de diagnostic et de traitement de ces situations est nécessaire pour s'assurer de l'éradication effective de ces nuisibles.

Si tout le département du Tarn est considéré comme « zone de surveillance et de lutte contre les termites » (arrêté préfectoral du 29 octobre 2002), la commune a souhaité dès 2009, renforcer les moyens de lutte contre ces nuisibles en instaurant un « périmètre de lutte organisée contre les termites ». Les déclarations de présence de nuisibles xylophages transmises en mairie depuis 2016 montrant une extension de la zone d'infestation, la commune a étendu ce périmètre de lutte organisée contre les termites par délibération du 15 mars 2023.

Au sein de ce périmètre les propriétaires de bien bâtis et non bâtis **doivent effectuer un diagnostic** dans les 6 mois suivant l'instauration d'un périmètre. Ce diagnostic doit obligatoirement être transmis à la mairie et, en cas de présence avérée de nuisibles, les propriétaires concernés doivent mener les opérations de traitement et de piégeage nécessaires.

La définition de ce périmètre s'accompagne de l'engagement de la commune de Lisle-sur-Tarn de poursuivre le déploiement de piégeage sur voies publiques. La commune de Lisle-sur-Tarn envisage également la mise en place d'un dispositif d'accompagnement technique et financier des propriétaires concernés, lorsque l'association locale relative à la lutte contre les termites sera réactivée.

# Du côté du CCAS

## ATELIERS NUMÉRIQUES : CLAP DE FIN... MAIS REPRISE EN SEPTEMBRE PROCHAIN

La saison 2022-2023 dédiée à l'apprentissage de l'informatique organisé par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) s'est achevée en mai 2023.



Sous la conduite de Zoé, de Céline et d'Émilie, toutes les 3 Conseillères Numériques agréées, ce sont 6 sessions qui ont été organisées et 45 « stagiaires » qui ont été formés aux pratiques informatiques en collaboration avec l'Agglo Gaillac Graulhet, le Conseil Départemental et la Fédération des Œuvres Laïques du Tarn.

La formation était axée sur la découverte et l'utilisation des équipements (ordinateur, tablette, téléphone portable) ainsi que sur les nombreuses applications dédiées à Internet.

Les retours des participants sont unanimes et ils en redemandent : les parcours ont été l'occasion de belles rencontres ; les stagiaires ont appris beaucoup de choses, fait des découvertes et des progrès... mais ils sont conscients qu'ils doivent continuer à pratiquer chez eux.

Devant le succès rencontré par cette initiative, le CCAS a décidé de reconduire ces ateliers à partir de septembre 2023.

**Pour rappel, ces parcours gratuits d'une durée de 5 à 10 semaines sont destinés aux habitants de la commune de plus de 60 ans.**

### LIEU

Pôle des aînés  
Groupe limité par session  
Possibilité de mise à disposition d'un ordinateur portable.

### INSCRIPTION

Les inscriptions pour les ateliers à venir sont d'ores et déjà ouvertes à l'accueil de la Mairie  
Tél. 05 63 33 35 18

## LE CCAS AIDE AUSSI LES JEUNES

Au-delà d'un éventuel soutien financier apporté aux personnes en difficultés, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) propose une aide au permis de conduire d'un montant de 750 € pour les jeunes Lislois de 18 à 25 ans. En contrepartie, les bénéficiaires doivent réaliser 60 heures d'action citoyenne en faveur de la commune (entretien des espaces, aide logistique pour les manifestations, travaux divers...)

**LES DOSSIERS DE DEMANDE SONT À RETIRER À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE.**

**A LISLE-SUR-TARN**  
c'est **PERMIS**

- ✓ 18/25 ans
- ✓ Petit budget
- ✓ 60 heures d'action citoyenne

Seules 2 bourses seront attribuées  
Formulaires de demande à retirer en mairie

**05 63 33 35 18**





Centre Communal  
d'Action Sociale  
Lisle-sur-Tarn



Ville de Lisle-sur-Tarn

# Spectacle musical gratuit

POUR LES LISLOIS ÂGÉS DE 70 ANS ET PLUS

## SUIVI D'UN GOÛTER

**JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023  
à 14H30 À L'AGORA**

Espace Raymond LAFAGE  
8-9, Place Paul Saissac



ORGANISÉ PAR LE CCAS DE LISLE SUR TARN

**INSCRIPTION À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE  
05 63 33 35 18  
AVANT LE 7 SEPTEMBRE 2023**

**POSSIBILITÉ DE TRANSPORT  
(À PRÉCISER LORS DE L'INSCRIPTION)**



## DÉCOUVREZ LA FUTURE RÉSIDENCE CLOS DU LAC QUI SERA LIVRÉE FIN 2023

**PATRIMOINE SA**  
Languedocienne, en partenariat avec la mairie de Lisle-sur-Tarn, réalise la future résidence Clos du Lac qui sera située au 53 avenue Charles de Gaulle à Lisle sur Tarn, à proximité du centre-ville, de la gare et de toutes commodités (supermarché, écoles, piscine, mairie...).

Une résidence qui favorise et encourage la cohésion et la mixité sociale entre générations, elle est également conçue pour faciliter le maintien à domicile et le « bien vieillir ».

### NOS PARTENAIRES



La résidence Clos du Lac, pensée par le cabinet MR3A Architecture, se composera de 41 logements au total dont 14 logements collectifs et 27 maisons, répartis en 6 T2, 19 T3, 14 T4, 1 T5 et 1 T6. Tous les logements bénéficieront d'espace extérieur, jardin privatif pour les maisons et des terrasses ou balcons pour les logements collectifs.



*Une résidence pour tous fondée sur des valeurs de convivialité, de partage et de solidarité.*



Un espace vert commun sera également à disposition des habitants et un jardin collectif sera privatisé pour les logements dédiés aux familles monoparentales afin de favoriser l'entraide et la convivialité.

- 9 logements conçus et réservés pour les seniors.
- 8 logements dédiés à des familles monoparentales.
- 23 logements destinés à des familles, jeunes couples ou jeunes actifs.
- 1 T6 Co'coon, logement adapté et partagé pour 4 personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie et en recherche de lien social.

### COMMENT REJOINDRE LA RÉSIDENCE CLOS DU LAC ?

Vous pouvez déposer votre candidature si vous êtes éligible à un logement social, comme près de 70 % des Français.

Si vous avez déjà déposé une demande de logement social, vérifiez que celle-ci a bien été actualisée.

**PLUS D'INFORMATIONS SUR LE LOGEMENT**  
cohabitant@amandier.net ou 06 99 23 31 80





# Culture

## DU CÔTÉ DU MUSÉE RAYMOND LAFAGE

Le 18 mars 2023 l'ancien musée Raymond LAFAGE a accueilli l'ouverture de la saison culturelle avec la 5<sup>e</sup> édition de la triennale de gravure en taille douce. Cet événement est pour la ville de Lisle sur Tarn l'occasion d'offrir à des artistes français et internationaux, œuvrant dans le domaine de la gravure, l'opportunité de présenter leur travail, de montrer au public un panorama des tendances contemporaines de l'estampe, de l'image imprimée.

Quelque 180 artistes français et étrangers ont répondu à notre sollicitation en présentant une œuvre. Un jury de renom s'est constitué pour effectuer la sélection accrochée aux cimaises du musée jusqu'au 30 juin 2023.

La qualité des œuvres exposées ne peut que nous laisser très admiratifs de l'action des artistes graveurs qui maîtrisent leurs gestes et travaillent dans l'épaisseur de la plaque. La matrice est à la fois la présence matérielle d'une image et la promesse des images à venir. Graver, c'est en quelque sorte dessiner dans, avec et parfois contre la matière de la matrice.

Une autre évidence, à la rencontre de toutes ces œuvres exposées, les artistes nous montrent comment ils exploitent les différentes facettes de la gravure, qu'elle soit technique, historique, imaginaire, existentielle pour concevoir et réaliser leurs œuvres. La richesse et la diversité dont témoigne cette 5<sup>e</sup> triennale montre que toutes ces techniques ont leur place dans la palette des moyens employés par les artistes contemporains et révèle une certaine vitalité.

Créer cette 5<sup>e</sup> triennale de gravure en taille douce au sein de l'ancien musée, inaugurant ainsi la saison culturelle 2023, aura été le parfait trait d'union avec l'ouverture du nouveau musée et son parcours muséal revisité. La culture nous relie ainsi au fil de l'histoire.

Ce nouveau musée est l'expression des efforts importants consentis en matière de rénovation, de mise en accessibilité des locaux, de suivi sanitaire, de restauration et de protection des œuvres composant le fonds permanent qui permettent, dorénavant, avec un parcours muséal complètement revisité, d'être en accord avec les attentes de la DRAC en



Monsieur Mikio WATANABÉ,  
président du jury, a dévoilé le nom  
des deux lauréats de cette édition.

1<sup>er</sup> • Nathalie GRALL  
2<sup>e</sup> • Aya HATANAKA

matière de respect des dispositions de l'appellation Musée de France.

C'est aussi pour les élus qui ont accompagné ce projet de nouveau lieu de foisonnement culturel, la traduction de leur souhait d'offrir de meilleures conditions de travail assorties des mises aux normes essentielles, aux personnes qui constituent l'équipe professionnelle en charge de la vie du musée. La co-maîtrise d'ouvrage que nous avons accepté d'assumer en lieu et place de la communauté d'agglomération a permis, également, d'offrir de meilleures conditions de travail pour les personnels de la médiathèque et de nouvelles synergies pour ceux de l'office de tourisme, bureau d'information touristique.

Tout se conjugue alors pour créer les meilleures conditions pour une poursuite active de l'action culturelle à Lisle sur Tarn, autant pour les équipes professionnelles, pour l'accueil des artistes à Lisle sur Tarn et celui des publics habituels et de ceux à conquérir.

“  
*Ce sont 80 artistes retenus,  
251 œuvres exposées,  
prouvant la qualité de cette exposition  
et l'intérêt grandissant des artistes  
graveurs pour la triennale  
de Lisle sur Tarn.*  
”



## ZOOM SUR LE JUMELAGE

### La ville définitivement ancrée au pays de Don Quichotte

Finalisée le 19 février dernier à La Puebla de Almoradiel (province de Tolède) par la signature du jumelage sur le sol espagnol, cette amitié franco-espagnole a vu le jour le 22 septembre 2018, jour où Alberto Tostado s'était rendu au festival du polar de Lisle-sur-Tarn pour y rencontrer les auteurs de son pays qu'il s'apprêtait à recevoir deux mois plus tard dans sa ville à l'occasion du festival littéraire « Almoradiel lee ».

Dès lors, il fut question de jumelage. La pandémie a retardé les démarches mais n'a rien altéré de cette belle amitié naissante, et les relations se sont accélérées jusqu'au 14 juillet 2022 où fut signé le serment de jumelage entre les deux villes à Lisle-sur-Tarn. Située à 695 mètres d'altitude au cœur de la Mancha, La Puebla de Almoradiel est baignée par le Gigüela. S'appuyant sur un climat de type méditerranéen continental aux étés chauds et hivers froids, son économie s'articule autour de la vigne, les oliviers et les céréales. Carnaval, jotas et flamenco, séance d'observation au télescope au complexe astronomique La Hita, la ville espagnole s'était parée de couleurs pour recevoir la délégation Lisloise. Après le « pasacalles » (défilé dans les rues pour découvrir le panneau immortalisant cet événement), la signature du serment de jumelage scellait un peu plus le désir de travailler et bâtir ensemble des échanges, non seulement entre élus mais aussi avec les citoyens, la jeunesse, associations et clubs sportifs ainsi que les acteurs économiques des deux côtés des Pyrénées...



#### Discours de M<sup>me</sup> le Maire lors de cette cérémonie

« Mes premiers mots sont pour vous remercier pour l'excellent accueil que vous nous avez réservé, cher Alberto, chers élus et chers habitants de la Puebla de Almoradiel.

Je crois qu'il est bon de rappeler l'origine de nos démarches communes et du rapprochement que nous allons sceller pour une deuxième fois aujourd'hui. Le 14 juillet 2022 à Lisle sur Tarn nous avons célébré, la paix, l'amitié, nous avons aussi célébré nos histoires communes qui ne demandent qu'à s'intensifier. Notre première rencontre, cher Alberto, était un signe et a révélé une passion commune de nos deux villes vers le Polar.

C'était le 22 septembre 2018, sans le savoir votre célèbre auteur Victor Del Arbol est à l'initiative de notre belle rencontre.

Le 14 juillet 2022 nous avons eu le plaisir de recevoir une délégation de votre ville accompagnée de votre Maire et d'élus, nous avons pu apprécier combien nos deux villes pouvaient construire des relations amicales et organiser des échanges réciproques.

Aujourd'hui cette double signature sur le sol Espagnol se veut une déclaration pour renforcer nos échanges en étendant et impulsant la création de nouvelles relations non seulement entre élus mais aussi avec les citoyens tout en étendant les moyens de rapprocher et d'établir des liens entre les associations, les clubs sportifs et toutes structures citoyennes.

Notre commune est au cœur de la ruralité, son agriculture et sa viticulture sont des liens communs.

Pour célébrer notre amitié, lors de votre dernière visite, nous avons planté un bel olivier, comme le sont nos relations il se développe bien et est le symbole de notre belle alliance.

Le tourisme s'inscrit dans une démarche d'échange, le 1<sup>er</sup> juillet prochain à Lisle sur Tarn nous allons inaugurer un pôle culturel, votre ville y aura sa place afin d'encourager nos visiteurs en partance vers l'Espagne de venir découvrir votre région.

Réfléchir ensemble, travailler ensemble, bâtir ensemble sont des fils conducteurs d'actions à développer de part et d'autre.

Je veux au nom des habitants de Lisle sur Tarn, des élus vous remercier très chaleureusement pour cette amitié dont votre commune fait preuve envers la nôtre.

Vive l'Espagne

Vive La Puebla de Almoradiel

Vive Lisle sur Tarn

Vive la France »



## LA VILLE S'ENGAGE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES



La Ville de Lisle-sur-Tarn a choisi le 8 mars, journée de sensibilisation et de mobilisation pour les droits des femmes et l'égalité entre les filles et les garçons, pour implanter un panneau dans le périmètre des écoles publiques et maternelles en suivant l'exemple de ce qui se fait en ce sens en Espagne, et tout particulièrement à La Puebla de Almoradiel, ville jumelle de Lisle-sur-Tarn.

Cette initiative s'inscrit symboliquement dans la démarche initiée depuis quelques années en Espagne, pays parmi les plus avant-gardistes en termes de lutte pour les droits des femmes, où la création de tribunaux spécialisés, la mise en place d'un système informatique de suivi des victimes et le port obligatoire du bracelet anti-rapprochement ont diminué par deux le nombre de féminicides.

Les élus Lisois ont voulu marquer leur engagement en invitant Marie Lindauer et Laurence Félèle, représentantes de l'association « Paroles de femmes 81 » qui s'adresse à toutes les femmes de l'ouest tarnais désirant rompre la solitude, se ressourcer, être aidées en cas de difficultés ou de violences (familiales, conjugales ou professionnelles), partager leurs expériences ou tout simplement reprendre confiance en elles. Le conseiller départemental jeune et une élue du conseil municipal jeune ont assisté à cet événement (suivi en duplex par le maire de La Puebla de Almoradiel), de même que les membres de l'association « Hola » impliquée dans les démarches du jumelage avec la ville espagnole.



# Développement durable

## BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX : UNE PRATIQUE À RISQUE ENCADRÉE ET RÉGLEMENTÉE LISLE SUR TARN EST UNE COMMUNE SOUMISE AUX OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

**Le brûlage à l'air libre de tous les déchets est INTERDIT par le code de l'environnement. Cependant du 15 octobre au 15 mai, des dérogations sont possibles pour les déchets issus :**

- de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD) ;
- des activités professionnelles des agriculteurs et des forestiers.

### BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS COUPÉS

**Vous êtes un particulier, une entreprise, une collectivité non soumis aux OLD :**  
Le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers est interdit toute l'année et dans tout le département y compris en incinérateur de jardin.

**Vous êtes un propriétaire, exploitant forestier ou agricole, un particulier soumis aux OLD ou ayant des végétaux parasités (liste des parasites pris en compte sur demande) :**

- Le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers est interdit du 15 mai au 15 octobre et dans tout le département.
- Le brûlage des résidus issus de l'exploitation agricole, forestière ou des OLD est autorisé sans déclaration du 16 octobre au 14 mai (entre 9h et 16h30) si le vent est inférieur à 30km/h et qu'il se situe à plus de 200 mètres d'espaces naturels combustibles c'est-à-dire bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations, reboisements, friches, haies, ripisylves.
- Il est soumis à déclaration auprès de votre mairie du 16 octobre au 14 mai (entre 9h et 16h30) s'il se situe à moins de 200 mètres d'espaces naturels combustibles.
- Le feu doit être surveillé en permanence et jusqu'à extinction complète.

*Précision pour les résidus agricoles :  
Le brûlage des résidus de culture de céréales, d'oléagineux, de protéagineux est interdit. À l'inverse, le brûlage des résidus de taille de haies en bordure de*

*champs, de chanvre, de lin, des précédents culturaux des cultures potagères et des semences de graminées est autorisé.*

### BRÛLAGE SUR PIED DE LA VÉGÉTATION (ÉCOBUAGE)

**Vous êtes exploitant agricole :**

- Le brûlage sur pied de la végétation est interdit du 15 mai au 15 octobre et dans tout le département. En dehors de cette période, il est soumis à autorisation auprès de votre mairie deux mois à l'avance si le vent est inférieur à 30 km/h de 9h à 16h30.

**POUR TOUT BRÛLAGE  
(VÉGÉTAUX COUPÉS OU SUR PIED) :  
CONTACTEZ LES POMPIERS  
LA VEILLE AU MATIN  
(N° D'APPEL 18 OU 112).**

Les tas de végétaux **ne doivent pas dépasser 5 mètres de diamètre et 2 mètres de hauteur**. Décapez la terre à nu sur une bande de 1 mètre autour du foyer.

Munissez-vous de moyens d'extinction à proximité. Ne laissez pas le chantier sans surveillance.

Procédez à l'extinction définitive de tous les points chauds.

Les déchets verts devront être secs et en aucun cas mélangés à d'autres déchets (type bois souillés contenant des produits de traitement).

**Si vous n'êtes pas le propriétaire ou l'ayant droit (sous fermage, bail, convention, contrat) du terrain sur lequel est pratiqué le brûlage, tout emploi du feu est interdit quelle que soit la saison.**

Vous engagez votre responsabilité : Vous êtes responsable des dégâts que vos travaux occasionnent sur les propriétés voisines, même par imprudence.

**Sanctions encourues :**

- si vous ne respectez pas l'arrêté préfectoral, vous êtes passible d'une contravention, même en l'absence de dégâts.
- si vous avez causé un incendie de bois, vous êtes passible de plusieurs années d'emprisonnement et de plusieurs milliers d'euros amendes.
- Ces peines sont aggravées en cas de non-intervention pour arrêter le sinistre, pour prévenir les services de secours ou si les dégâts causés aux tiers sont importants.







## PRÉSERVER VOTRE SANTÉ ET LA QUALITÉ DE L'AIR

Pour éliminer vos déchets verts, optez pour la biodégradation. Privilégiez toujours le compostage, l'évacuation dans une déchetterie ou le broyage de vos végétaux plutôt que d'employer le feu.

### BARBECUES

Les barbecues fixes et mobiles sont **tolérés** toute l'année pour les propriétaires et les ayants droit. Ils ne doivent pas être positionnés sous un couvert végétal et seul le charbon de bois est autorisé comme combustible. S'ils sont situés dans les communes soumises aux **OLD**, les barbecues sont **soumis au débroussaillage obligatoire de 50 mètres autour des installations.**

### FEUX D'ARTIFICE

Le tir de feux d'artifice est **interdit du 15 mai au 15 octobre**, dans les communes soumises aux **OLD** et à **moins de 200 mètres d'espaces naturels combustibles.**

En dehors de cette période et hors zone proscrite, tout propriétaire ou ayant droit qui désire effectuer un feu d'artifice à moins de 200 mètres d'un espace naturel combustible devra faire une déclaration en mairie et recueillir l'accord du maire (au plus tard 3 jours avant le tir).

### TEXTES RÉGLEMENTAIRES

L'emploi du feu est réglementé par le code forestier (articles L-1-131-1 et suivants) et l'arrêté préfectoral du Tarn du 12 juillet 2018. Carte des communes concernées par les OLD (pour plus de précision sur les zones concernées dans chaque commune : [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr), rubriques « Le débroussaillage une obligation légale »).

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou en préfecture : [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr), rubriques « Le débroussaillage une obligation légale » et « l'emploi du feu »

### TONDRE LA PELOUSE ET FAIRE DU BRICOLAGE, RESPECTONS

En semaine 9h - 12h / 14h - 20h  
Le samedi 9h - 12h / 15h - 20h  
Le dimanche et les jours fériés  
10h à 12h seulement

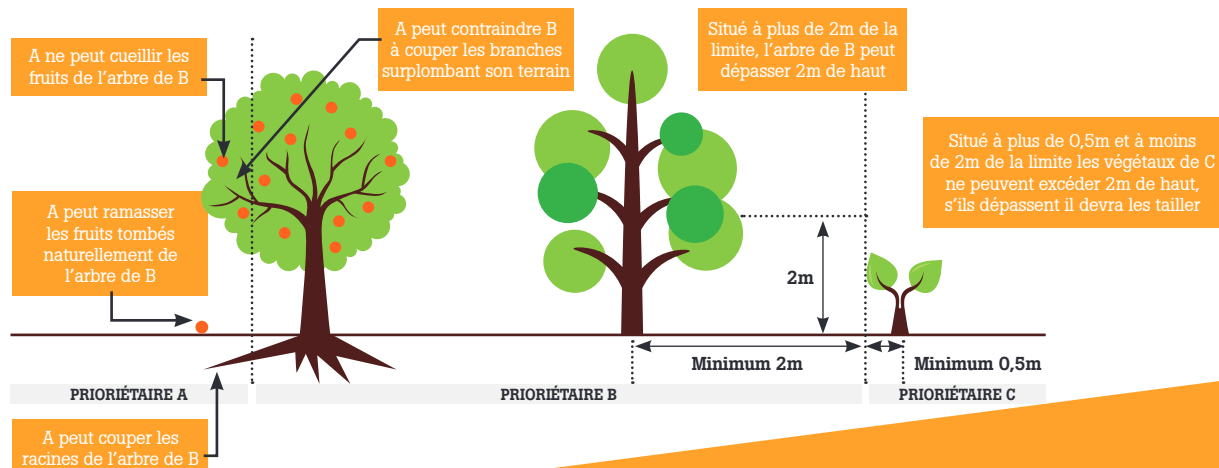
Afin que vous puissiez passer à toute autre activité ou farniente !!!

## VÉGÉTAUX : ÉLAGAGES ET LIMITES DE PROPRIÉTÉS

Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner les passages des piétons, des câbles électriques ou téléphoniques, ainsi que la visibilité des panneaux de signalisation. Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres du voisin peut contraindre celui-ci à les couper.

Le dépôt des déchets verts peut s'effectuer au centre de tri de Gaillac ou de Rabastens.

Tous dépôts illégaux (trottoirs, espaces publics...) et les débordements des végétaux sur l'espace public sont passibles d'amendes. Quant à la plantation : celle-ci doit se faire à 2 mètres au moins de la limite séparative si la hauteur de la végétation est supérieure à 2 mètres. Elle sera de 50 cm minimum si la hauteur de la plantation est inférieure à 2 mètres.



# Économie locale

## NOUVEAUX COMMERCES ET SERVICES



### THÉRAPIE APONI : THÉRAPIE BRÈVE ET NATURELLE PENSER MIEUX | ÊTRE MIEUX | VIVRE MIEUX

Je suis Valérie DUFFOND, j'ai un parcours professionnel de 20 ans dans l'accompagnement des personnes au mieux-être et je suis formée et certifiée aux méthodes de thérapies Brèves et aux outils que j'utilise, aujourd'hui, en tant que thérapeute dans mon Cabinet à Lisle Sur Tarn! Mon super pouvoir? C'est, tout simplement, ce qui m'anime au quotidien :

Écouter, Ressentir et Amener les personnes vers une meilleure version d'elles-mêmes!

Thérapie APONI est un savant mélange de thérapies brèves et de conseils en soins naturels, pour tous (adulte, adolescent ou enfant)!

Je vous propose des accompagnements en co-construction avec des méthodes et des outils comme :

- L'hypnose
  - La méditation de pleine conscience
  - La PNL
  - L'analyse transactionnelle
  - Les fleurs de Bach
  - La lithothérapie combinée aux huiles essentielles
- Pour des problématiques tels que :
- La gestion de situations complexes (Deuil, Phobie, Conflit (familial ou couple...)).
  - Les Dépendances (Tabac, Alcool, Nourriture...)
  - La Gestion des Émotions (la colère, la peur, la Honte...).

J'anime des ateliers de groupe sur des thématiques comme :

- Retrouver le Calme et la Sérénité
- La Confiance en soi
- L'estime de soi
- La Réassurance

**Valérie DUFFOND**

**26, Chemin de Las Borios  
81310 LISLE SUR TARN**

**Tél. : 07 45 16 31 01**

**therapieaponi.vd@gmail.com**

**Le Cabinet est ouvert du mardi au samedi de 10H à 19H.**

**Prise de RDV par téléphone ou mail.**



### PRESTATION DE SERVICES ADMINISTRATIFS

Après 30 ans d'expérience professionnelle, voici maintenant 2 ans que Carole TRIVES a créé son activité de secrétaire indépendante au service des professionnels et des particuliers.

Basés à LISLE SUR TARN, mes services s'adressent à tous : particuliers, commerçants, artisans, petites et moyennes entreprises, associations, collectivités, professions libérales...

Ma mission est de vous simplifier votre quotidien en vous proposant des services adaptés à vos besoins, pour vous libérer du temps. J'interviens sur place ou à distance, de façon ponctuelle ou régulière, quelques heures par semaine ou par mois, au rythme que vous souhaitez, sans engagement de durée.

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations.

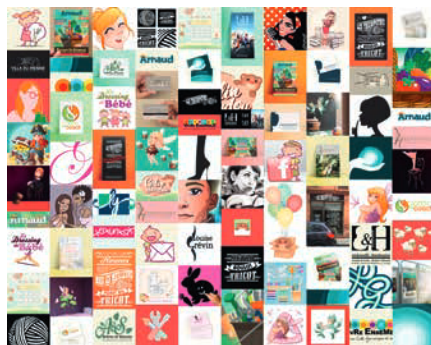
Vous êtes un professionnel et vous êtes confronté à un surcroît d'activité, ou votre salarié est absent, ou vous n'avez pas une charge d'activité nécessitant une secrétaire à temps plein, même à mi-temps, et surtout vous manquez de temps pour gérer vos tâches administratives...

Vous êtes un particulier et vous souhaitez un besoin ponctuel, particulièrement pour les seniors souhaitant un accompagnement dans la gestion de leurs besoins administratifs...

**Carole TRIVES**

**Tél. 06 70 40 42 20**

**trivescarole81@gmail.com**



### UNE NOUVELLE AUTO-ENTREPRISE DE MULTISERVICES VIENT DE SE CRÉER EN TERRE LISLOISE, DAVID SERVICES 81

« Vous n'avez pas envie de ranger votre bois après livraison ? »

« Pas le temps de repeindre vous - même une pièce ? »

« L'installation d'un luminaire vous pose problème ? »

David vous propose ses services afin de vous faciliter la vie et de vous laisser du temps libre pour autre chose. Il peut également s'occuper de vos extérieurs en nettoyant votre terrasse, tondre la pelouse.

**N'hésitez pas à le contacter pour toutes vos demandes :**

**06 72 87 36 14**

**ou par mail à david.services81@gmail.com**

### KOXINTOX

Depuis 2010 Caroline PILLET propose aux artisans / collectivités / entreprises / associations / entrepreneurs / musiciens... de prêter son coup de crayon pour tout besoin en illustration : logo, web, article, événement / affiche, étiquette / packaging, édition, textile...

Arts Appliqués + Beaux-Arts + école de Design = 8 ans de formation dans la conception et la réalisation de projets créatifs = adepte du crayon + toutes les compétences et la rigueur pour livrer des visuels numériques répondant à toutes les exigences techniques!

Objectif : toujours être à l'écoute pour réaliser un projet vraiment personnalisé, réussir à répondre aux envies, et donner vie aux idées!

**Studio de création visuelle Koxintox,**

**la création dans tous les sens**

**www.koxintox-design.com**





## UN NOUVEL INSTITUT DE BEAUTÉ DANS NOS MURS

À peine en aurez-vous poussé la porte qu'un parfum d'exotisme vous entourera à l'Hibiscus Beauty Spa, le tout nouvel institut de beauté ouvert au 7 rue Saint Louis, à Lisle sur Tarn.

Géré par Nelly RAYMOND, qui exploite déjà un institut à Rabastens, vous y serez accueillis par elle-même et Sabrina CAVAGNAC, l'esthéticienne diplômée responsable du magasin.

L'Hibiscus défend une véritable « culture de l'institut et du spa », comme lieu exclusif des rituels de soin. Une beauté responsable, respectueuse de la peau et de l'environnement (foculus Vegan, certification biologique par Ecocert). Ses protocoles uniques mêlent sensorialité, efficacité et approche personnalisée du soin transformant chaque rendez-vous en une parenthèse de bien-être pour le corps et l'esprit.

Avec ses produits de beauté et ses conseils, vous trouverez à l'Hibiscus tout ce dont vous auriez besoin en matière de douceur et de beauté mais aussi en termes d'accompagnement pour une recherche personnelle de bien-être.

L'Institut se compose de trois espaces comprenant deux cabines de soins visage et corps et un espace ongles.

Soins du visage et du corps, massages bien-être du monde, massages ayurvédiques, sont les principales prestations de l'institut dont le détail et les tarifs vous sont présentés sur le site Internet

**Horaires d'ouverture : Mardi, jeudi et samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h.**

**Mercredi de 9h à 12h.**

**Vendredi de 9h à 13h et de 14h à 19h.**

**Fermeture hebdomadaire le lundi.**

**Contact et prise de rendez-vous sur le site Internet ou par téléphone au 05 63 63 02 03**

**[www.institutdebeaute-spa-rabastens.com](http://www.institutdebeaute-spa-rabastens.com)**

# Actu



**Dans une suite logique de la réfection de l'escalier de l'hôtel de ville, nous avons souhaité apporter un confort aux élus et à notre cher tissu associatif, ainsi que permettre de garantir la confidentialité du courrier avec un nouvel équipement. C'est alors que nous vous présentons le nouveau mobilier qui s'insère parfaitement dans ce hall d'entrée. Vous y trouverez également la boîte à idée libre, à chacun d'y insérer les meilleures idées pour que la ville de Lisle sur Tarn s'enrichisse des interventions citoyennes.**

**Pour les associations domiciliées à la mairie, il ne reste plus qu'à venir retirer votre clef à l'accueil.**



# Un devoir de mémoire

NOS JEUNES SONT TOUJOURS MOBILISÉS POUR LES DIFFÉRENTES COMMÉMORATIONS.

Le 19 mars Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



Le 8 mai commémoration de la victoire du 8 mai.



Le 22 avril commémoration des combats de la bataille de Camerone.



Avec la présence de 25 porte-drapeaux parmi lesquels de jeunes recrues, le Souvenir Français s'est associé à la commémoration de la bataille de Camerone organisée par les anciens de la Légion Étrangère, avec la participation d'un détachement de légionnaires basé à Castelnaudary.



Le 30 avril Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.





# Hommages

## HOMMAGE À YVES PAGÈS

**Y**ves Pagès est né le 17 juillet 1929.  
Marié le 24 juillet 1953 avec Jeanne Rieux.  
De cette union naissent 3 garçons.

Secrétaire Général de la FDSEA (Fédération Départementale du Syndicat des exploitants agricoles), il est élu Président de la Chambre d'Agriculture du Tarn le 21 avril 1981 à la suite de son ami Raoul Serieys (secrétaire général de la FNSEA) décédé accidentellement. Il en démissionnera en juillet 1991 pour prendre de nouvelles responsabilités nationales au Crédit Agricole.

Nommé Président de la Caisse Régionale de crédit Agricole du Tarn en 1973, il sera l'artisan d'une des premières fusions entre deux Caisses Régionales de Crédit Agricole (Tarn à Albi et Tarn et Garonne à Montauban) pour créer en 1995 la caisse régionale Sud-Alliance dont le siège est à Albi.

Atteint par la limite d'âge il quittera ces fonctions au crédit agricole en avril 1999. Il a été décoré de la Légion D'honneur et de l'Ordre National du Mérite Agricole.



## HOMMAGE À MARTINE DAVID

**D**ernièrement le vignoble gaillacois a été touché par plusieurs décès au rang desquels celui de Martine David du Château Clément Termes.

Martine David, vigneronne lilloise, a été la première – et reste à ce jour la seule – à avoir été présidente du CIVG (Comité Interprofessionnel des Vins de Gaillac).

Fille de viticulteur (des coteaux), elle s'est mariée en 1974 à François David (de la plaine), vigneron de Clément Termes.

Maman de Caroline et Olivier, tous deux maintenant sur le domaine.

Elle a travaillé 18 ans dans l'industrie automobile, elle y a fait ses armes mais aussi acquis un savoir-faire dans le domaine commercial. Ce savoir-faire, elle a su le bonifier comme toute bonne cuvée au service du développement commercial de Clément Termes, un développement et une ouverture qui s'est faite au delà des océans.

Martine et François composaient un binôme d'excellence, François savait bien faire le vin, Martine savait le vendre en étant souvent novatrice et en allant aux contacts pour obtenir toujours de nouveaux marchés : local et à l'international. Elle était une des chevilles ouvrières de la Fête des Vins de Lisle sur Tarn.

Elle ne laissait personne insensible et comme le disait le Dalai Lama « Il n'y a pas «un caractère» d'entrepreneur. Mais il faut «du» caractère pour l'être », une citation qui correspond bien à Martine David qui a toujours voulu avancer, pour sa famille, son domaine, et le vignoble en évitant surtout de se laisser contraindre par des routines.

Au delà de laisser une trace, elle a su montrer la voie pour voir plus loin.





## HOMMAGE À AHMED MOKRAOUI

**N**é le 11 novembre 1940, Ahmed Mokraoui participa dès 1959 à la guerre d'Algérie dans les rangs de l'armée française en tant que Harki. Gravement blessé lors d'une intervention, il fut déclaré invalide de guerre et rejoignit la France à la fin du conflit. Après un court séjour à Auvillar, Ahmed Mokraoui a élu domicile à Lisle-sur-Tarn où il s'est très vite fait de nombreux amis. Titulaire de la carte du combattant, il fut nommé au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur, médaillé militaire, titulaire de la croix de la Valeur Militaire et de la médaille des combattants d'Algérie, et fut porte-drapeau à toutes les cérémonies du

souvenir de 1987 à 2019. D'humeur toujours égale, Ahmed Mokraoui a largement marqué son passage dans la vie associative de notre ville où il se donnait sans compter. À la MJC, à la pétanque, au rugby ou au football et en bien d'autres occasions, qui n'a pas dégusté un couscous confectionné par « Dédé » (comme se plaisaient à l'appeler tant de Lislois) ? Sa santé déclinant, Ahmed Mokraoui fut admis à l'EHPAD de Gaillac en 2019, où il s'est éteint le 2 février 2023. Telle fut sa dernière volonté, il fut inhumé à Lisle-sur-Tarn où il avait fait construire une sépulture. Au revoir « Dédé », nous ne t'oublierons pas.





# Stop aux incivilités

Les crottes de chien ne flattent ni l'odorat, ni le panorama : éduquez votre compagnon canin, apprenez-lui le caniveau et munissez-vous de sacs pour ramasser (distribution gratuite à la Mairie). Tout le monde est sensible à des rues et un environnement propre.

Pour ne pas avoir ramassé la déjection de son chien, le contrevenant encourt une amende prévue pour les contraventions de 3<sup>e</sup> classe (450 €).

Ainsi, pour rappel les promenades, les abords du monument aux morts et la descente à l'ancien port ne sont pas des espaces aménagés pour faire faire leurs besoins aux chiens... sinon on RAMASSE.

## Avis aux habitants du nord de la commune.

Depuis quelques mois, le récup'verre insonorisé de St Gérard a fait l'objet de dégradations régulières. Compte tenu des coûts et des risques d'éparpillement de débris de verre ainsi engendrés, la Communauté d'Agglomération l'a donc supprimé et a déposé plainte. Ces actes - tout aussi délictueux que lâches et puérils - privent tout un secteur de la commune de cet équipement collecte sélective. Les habitants sont invités à déposer leurs bouteilles et autres bocaux au plus de proche de leur domicile (collecteur de Lapeyrière ou déchetterie de Salvagnac).



**LES EMBALLAGES EN VERRE** doivent être déposés dans la COLONNE À VERRE.

## LES AUTRES DÉCHETS

(cartons, sacs poubelle, seau, caquettes en bois...) devront être acheminés par vos soins en DÉCHETTERIE.

# Sport

L'équipe 1 accède en régionale 3.



## LA SAISON DU FC VIGNOBLE 81.

La saison 2003 se termine par un joli palmarès :

- Champion du TARN pour les U15 et U17
- Retour en régionale 3 pour l'équipe 1
- Titre et l'accession de l'équipe réserve en D2,
- Titre de championne du Tarn de nos féminines seniors,
- 1<sup>re</sup> place des U18 féminines en régionale 2

C'est un bilan exceptionnel auquel il faut ajouter les bons résultats et gros progrès effectués par les jeunes de l'école de foot des U7 aux U13, les féminines et les U19 qui ont aussi fait une belle saison.

Ces résultats concrétisent dix années de travail et d'engagement des joueurs, entraîneurs, éducateurs, dirigeants et des nombreux bénévoles et passionnés.





## LE MOT DE LA MAJORITÉ

Les projets du mandat se réalisent ! L'Espace Raymond Lafage ouvre ses portes. Les objectifs majeurs de ce programme répondaient au souhait de valoriser le patrimoine de la bastide, de le lier aux pratiques culturelles, d'entretenir le lien social, de rendre ces espaces complètement accessibles au public habituellement empêché. Il sera un outil de promotion pour la ville, sur son territoire et au-delà. Des esprits chagrins voudraient que le musée, dans sa phase 1, soit sous-dimensionné ! Bien au contraire nous l'avons déjà évoqué il offrira environ 37% d'espace d'exposition supplémentaire par rapport à l'ancien site ! Les mêmes pensent qu'il ne pourra pas continuer d'accueillir de grands événements culturels comme la triennale de gravure en taille douce... L'Agora sera l'espace ressource évident et efficace pour créer ce lien naturel avec le musée.

L'espace multimodal a considérablement amélioré l'esthétique de l'entrée de ville et a renforcé la capacité de stationnement aux abords de la bastide. Tant d'autres projets menés dans un esprit de rationalité et de logique budgétaire vont voir le jour. A ce sujet, le compte administratif voté lors du dernier conseil municipal démontre une qualité de gestion irréprochable. Cette dernière a permis d'engager d'importants projets avec un très faible recours à l'emprunt et une diminution sensible

de la dette. C'est autant que n'auront pas à supporter les générations futures. Comme à son habitude l'opposition se complait dans les reproches... Cette fois il est question de la fermeture de la piscine cet été ou, face à nos bons résultats, de n'avoir pas davantage baissé les taux d'imposition communaux. C'est faire dans la démagogie hasardeuse ! Rappelons que d'importants frais, sans faire appel aux subventions, ont été engagés sur la piscine municipale par ces derniers à la hâte et en dépit du bon sens. D'autre part, après avoir déjà baissé nos taux communaux, la logique nous conduit à assurer la pérennité de la qualité de nos ratios financiers, afin de maintenir l'efficacité et la capacité d'intervention de la commune pour proposer le meilleur service à la population. Qui pourrait penser que le seul budget de la ville de Lisle sur Tarn devrait compenser la hausse des taux générés par d'autres institutions, qu'il s'agisse de l'Etat avec le relèvement des bases d'imposition ou de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet avec la hausse de ses taux pour conforter son propre budget ! Le sérieux dans la maîtrise budgétaire a prouvé son efficacité avec le rétablissement de la confiance des partenaires financiers et institutionnels, cela depuis 2014 ! Alors, souvenons-nous d'hier, constatons factuellement le présent et construisons l'avenir, ensemble et pour tous.

## LE MOT DE L'OPPOSITION

### FISCALITÉ, PISCINE, USINE BITUME, UNE AUTRE LECTURE DU QUOTIDIEN DES LISLOIS

La majorité répète à qui veut l'entendre qu'elle n'a pas augmenté les impôts sous son mandat.

Pourtant les habitants de la commune paieront bien en 2023 plus d'impôt qu'en 2020, alors même que l'inflation ne ralentit pas. Aussi notre groupe ne partage pas cette communication simpliste, car comme souligné à plusieurs reprises depuis l'augmentation votée par l'agglomération sur les taux d'imposition, la majorité lisloise n'a instauré qu'une correction communale partielle pour minimiser les variations.

Mais payer plus d'impôts pour quoi faire :

- une piscine qui n'ouvrira pas cet été parce qu'on a découvert qu'il y avait de l'eau et des procédures à respecter ? Surprenant quand on se souvient de leur empressement à critiquer l'équipe précédente pour son

manque d'anticipation des imprévus.

- une salle des fêtes qui ne réouvrira pas, pas assez prestigieuse pour le nouveau centre culturel et des lislois qui attendront la réhabilitation de la salle Salvat pour disposer d'un endroit où organiser des manifestations.

- un nouveau musée trop petit pour accueillir des expositions temporaires ou la triennale de gravure

Par contre cette même majorité reste bien silencieuse quand il s'agit de se positionner par rapport au projet de centrale à bitume qui aura forcément des impacts sur notre commune...

Le groupe Municipal « **VIVRE ENSEMBLE/AGIR pour TOUS** » : Katy De OLIVEIRA, Clarisse ORIOL, Jean TKACZUK, Laurent VEYRIES

# C'est au programme

Grand succès pour le vide grenier organisé par l'Amicale des écoles publiques.



## JUILLET

**9 JUILLET** • COUREURS DE FONDS LISLOIS  
Trail des Vignes

**14 JUILLET** • MAIRIE

**BAL avec les 2 enchanteurs**

**21 AU 24 JUILLET** • GRANDES FÊTES

Fêtes générales

**24 JUILLET** • MAIRIE

Feu artificiel

## AOÛT

**2 AOÛT** • MAIRIE

Soir d'été Les amis de la chanson

**09 AOÛT** • MAIRIE

Soir d'été marché gourmand

**16 AOÛT** • MAIRIE

Soir d'été karaoké

**20 AOÛT** • CAR OCCITAN

Occitania Auto Rétro

**23 AOÛT** • MAIRIE

Soir d'été la frange d'ELSA

**30 AOÛT** • MAIRIE

Soir d'été avec JOHN et MARY'S

## SEPTEMBRE

**16/17 SEPTEMBRE** • VENDANGES DU POLAR  
Lisle noir

## OCTOBRE

**15 OCTOBRE** • AMIS DE LA CHANSON  
Gala

**16 OCTOBRE** • MAIRIE/LIGUE

Octobre rose

**20/22 OCTOBRE** • ÉCURIE DES 2 RIVES

Rallye des côtes du Tarn

## NOVEMBRE

**19 NOVEMBRE** • GAILLAC RANDO

Ronde du gaillac primeur

## DÉCEMBRE

**15 AU 20 DÉCEMBRE** • CAP

Village de Noël

DU 15/12/2022 AU 31/05/2023

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

- 01/01/23 CARTON Ayden, Yugo, Tony
- 11/01/23 AKTATACH Hidayat
- 11/01/23 SOTO Lukas, Léo
- 18/01/23 BOYER-GIBAUD Thomas, Paul-Louis Marie
- 30/01/23 LARROQUE Elliott, René, Emmanuel, Damian
- 08/02/23 DELANNOY Manon, Janique, Joëlle
- 10/02/23 MALICK Nora, Marie
- 24/02/23 MOISAN Amélie, Camille, Virginie
- 01/03/23 BOUSSARIE Oscar
- 23/03/23 ZABKA Leyann Paul Jean
- 25/03/23 VIERSOU Samuel, Noël, Louis
- 29/04/23 SAUROIS Léna, Françoise, Marjorie, Jocelyne
- 06/05/23 MARTINS PEREIRA Alpheia
- 15/05/23 ELO FAGOTTO Isia, Chrystel
- 28/05/23 AKNINE Joshua, Sia, Amazir

### MARIAGES

- 18/2/23 CASTEL Michèle, Patricia & VENET Eric, Jean-Pierre
- 08/04/23 GAUTIER Jean-Claude, Pierre, Alain & RATABOUL Léa, Emilie, Séverine
- 13/05/23 DAO-VAN TRU Sarah Angele & SAINTE-CROIX Cyril
- 28/05/23 POWELL Lauren & MARTY Pierre

### DÉCÈS

- 25/11/22 SABATIER Jacques, Jean, Pierre, Joseph - 75 ans
- 16/12/22 AUDARD épouse VEDEL Yvette Geneviève Maryse - 84 ans
- 17/12/22 LECADRET Robert, Jules - 81 ans
- 19/12/22 HERNANDEZ veuve TEIXIDO Isabel - 92 ans
- 22/12/22 BAYOL-THÉMINES Raymond Georges Ernest - 82 ans
- 03/01/23 CABAUSSEL veuve JAU Ida, Elise, Lydie - 93 ans
- 04/01/23 BRUGOUX Hervé, Denis, Gustave - 74 ans
- 06/01/23 MALRIC veuve BREYSSE Marie, Lucette, Léone, Antonia - 98 ans
- 21/01/23 CHAVENON Jean Philippe - 81 ans
- 24/01/23 FOUTIA Karim Pierre - 61 ans
- 03/02/23 MOKRAOUI Ahmed - 82 ans
- 13/02/23 TONIUTTI Dario, Silvio - 89 ans
- 15/02/23 TOMERA veuve NAMYSLOWSKI Stanislawa - 92 ans
- 16/02/23 HILAIRE veuve SARDA Marie, Yvette - 86 ans
- 17/02/23 REGIS épouse SIRVEN Jacqueline, Suzanne, Angèle - 71 ans
- 24/02/23 SCOLFARO Albert - 84 ans
- 25/02/23 FABRE Edouard Henri Charles - 92 ans
- 01/03/23 CLAIREFOND Cécile Francette - 99 ans
- 04/03/23 BIVEN veuve FARGUES Jeanne, Marie - 95 ans
- 06/03/23 DIOS Claude, Pierre, Joseph - 70 ans
- 07/03/23 SINCLAIR John, Meehan - 90 ans
- 09/03/23 HERNANDEZ veuve ARROYO-AYUSO Jeanne - 98 ans
- 11/03/23 FAIZON veuve BRESSON Ginette Marthe Marie - 89 ans
- 13/03/23 GRUBER Michelle Jacqueline - 84 ans
- 14/03/23 CHAUDRON épouse BRUN Paulette, Henriette - 79 ans
- 15/03/23 EYCHENNE épouse MIRAMOND Jeannine Constantine - 94 ans
- 19/03/23 RIBIÈRE Régine, Monique - 74 ans
- 04/04/23 MOLLOT Jean Michel - 86 ans
- 03/05/23 PAGÉS Yves Jean Georges - 93 ans
- 07/05/23 MAUGEIN ép. BLANICAL Anne-Marie Christiane Pierrette - 81 ans
- 08/05/23 - ANGLÈS épouse DAVID Martine Marie Andrée - 68 ans
- 21/05/23 - PLANOLLES veuve MEAUX Elsa Paulette - 87 ans



Ville de Lisle-sur-Tarn